No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

14 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 14 septembre 2015, à 19 h30 au Centre Communautaire Carole-Tremblay de Sainte-Barbe.
La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu
M. Patrice Bougie
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

M. Roland Czech est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-09-259

OUVERTURE DE LA SÉANCE
Proposé par Denis Poitras
Appuyé par Daniel Maheu
Que la séance soit ouverte.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-260

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Nicole Poirier
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

Municipalité de Sainte-Barbe

SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
Lundi 14 septembre 2015 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H 30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 ®
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2015

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

No de résolution
ou annotation

3. ADMINISTRATION

3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2015
3.3 Renouvellement contrat huile à chauffage ®
3.4 Formation inspecteur municipal ®
3.5 Demande de nettoyage Cours d'eau Ruisseau Lauzon ®
3.6 Nom de voie de communication ®
3.7 Demande de dérogation mineure ®
3.8 Versement du tarif applicable congrès FQM ®
3.9 Décompte progressif no. 13 Sintra ®
3.10 Octroi contrat asphalte Rang du Six ®
3.11 PIQM-RÉCIM Construction caserne ®
3.12 Probation journalier aux travaux publics ®
3.13 Octroi contrat béton devant hôtel de ville ®
3.14 Octroi contrat asphalte chemin seigneurial ®
3.15 Décompte progressif no 14 (final) – lot 4 ®
3.16 Décompte progressif no 5 (final) – lot 6 ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-261 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015**

Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Daniel Maheu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-262 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Louise Boutin

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

No de résolution
ou annotation

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **M. Gilbert Charron, 9 avenue de la digue :** asphalte face au garage – Ali Excavation Inc. – liste des déficiences
- **M. Onil Lanteigne, 155, 41e Avenue :** construction dérogatoire en zone riveraine, demande de dérogation
- **M. Alain Debellefeuille, 223, ch. bord de l'eau :** cabanon mitoyen sans permis
- **M. Denis Auclair, 221, ch. Bord de l'eau** : hauteur haie

ADMINISTRATION

2015-09-263 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Nicole Poirier
Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 août 2015 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 31 août 2015	117 117.41 $ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires d'août 2015 (conseil, employés, camp de jour, pompiers)	60 368.77 $
Immobilisations au 31 août 2015	32 845.33 $ (ristourne tps enlevée)
TOTAL =	**210 331.51 $**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je soumets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2015. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

_____
Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-09-264 **RENOUVELLEMENT CONTRAT HUILE À CHAUFFAGE**

Proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Denis Poitras
Que soit renouvelé le contrat pour la fourniture de l'huile à chauffage no 2 avec *« Les Pétroles Vosco ltée.»,* au prix flottant du marché pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

No de résolution ou annotation

2015-09-265 **FORMATION INSPECTEUR**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Patrice Bougie
Que l'inspecteur en urbanisme et en environnement, M. Jocelyn Dame soit autorisé à assister à une formation (2 jours) dispensée par la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tient à Salaberry-de-Valleyfield aux coûts de 505$ plus les taxes applicables. Cette formation vise le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q 2, R. 22) ainsi que les modifications qui y ont été récemment apportées

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-266 **DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU RUISSEAU LAUZON**

Proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Denis Poitras
Que suite à une demande de la part d'un agriculteur intéressé pour procéder à un nettoyage du cours d'eau Ruisseau Lauzon, le conseil municipal appuie cette requête et demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir afin que l'écoulement des eaux soit optimisé dans ce cours d'eau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-267 **NOM DE VOIE DE COMMUNICATION**

Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Nicole Poirier
Le Conseil municipal de Sainte-Barbe autorise l'appellation du nom de rue, soit le lot numéro 2 843 394, pour le nom « **Avenue Girouard**» sur toute la longueur qui dessert des terrains résidentiels en plus du garage qui appartenait à M. Bruno Girouard.

Monsieur Bruno Girouard (1935 - 2013) est natif à Sainte-Barbe où il a également pratiqué son métier d'entrepreneur en déneigement et excavation. Il est le premier chef du service des incendies de Sainte-Barbe créé en 1975.

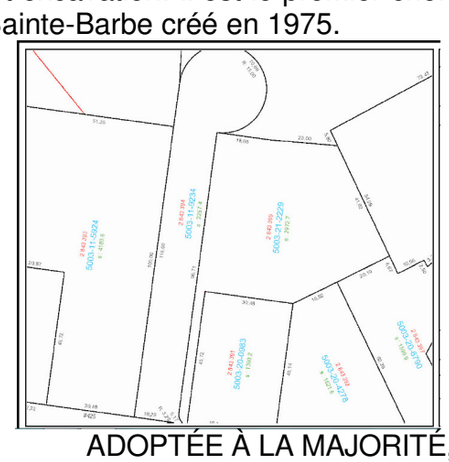

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

No de résolution
ou annotation
2015-09-268

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-07-0001

Demande de dérogation mineure pour le lot: 2 844 348 situé au 933, Route 132 et le lot: 2 844 346 situé au 139, 55e Avenue:

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser des largeurs variant autour de 5,17 mètres d'une rue projetée, soit la 55e Avenue, alors que l'article 3.1.1.1 du Règlement numéro 2003-06 concernant le lotissement prescrit des largeurs minimales pour une section de 80 mètres de long, une largeur de 8 mètres et de deux sections totalisant 100 mètres de long à 6 mètres de largeur;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la création d'un nouveau lot qui impliquerait un garage isolé existant avec fenêtre à 0,94 mètre et 1,15 mètre du coté des voisins, alors que l'article 8.2.2.1 au troisième alinéa du Règlement 2003-05 concernant le zonage prescrit qu'un garage isolé avec fenêtre(s) du côté des voisins ne peut être situé à moins de 2 mètres des limites de l'emplacement;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la largeur minimale d'un futur lot riverain non desservi à 9,60 mètres, alors que l'article 3.2.2 du Règlement numéro 2003-06 concernant le lotissement prescrit une largeur minimale de 45 mètres pour un lot riverain non desservi;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la création d'un nouveau lot qui impliquerait un pavillon en cour avant et qui n'est pas construit sur une fondation en béton, alors que l'article 6.2.2 et l'article 8.5 au septième alinéa du Règlement numéro 2003-05 concernant le zonage n'autorisent pas les pavillons en cour avant et qu'un pavillon doit être construit sur une fondation en béton;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la création d'un nouveau lot qui impliquerait un deuxième garage existant sur le même lot et qui serait à 1,60 mètre avec des fenêtres du côté des voisins, alors que l'article 8.2.1 au sixième alinéa et à l'article 8.2.2.1 au troisième alinéa du Règlement numéro 2003-05 concernant le zonage mentionnent qu'un seul garage isolé est permis par lot et qu'un garage isolé avec fenêtre(s) du côté des voisins ne peut être situé à moins de 2 mètres des limites de l'emplacement;

Considérant que la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété

Considérant que ces dérogations visent à régulariser des situations projetées;

Considérant que la demande de dérogation vise à autoriser les largeurs variant autour de 5,17 mètres d'une rue projetée au lieu de 6 et 8 mètres, un garage isolé existant avec fenêtre à 0,94 mètre et 1,15 mètre du coté des voisins au lieu de 2 mètres, la largeur minimale d'un futur lot riverain non desservi à 9,60 mètres au lieu de 45 mètres, un implantation dérogatoire d'un pavillon en

cour avant et qui n'est pas construit sur une fondation en béton et finalement, un deuxième garage existant sur le même lot et qui serait à 1,60 mètre avec des fenêtres du côté des voisins au lieu de 2 mètres **[Voir le plan ci-après];**

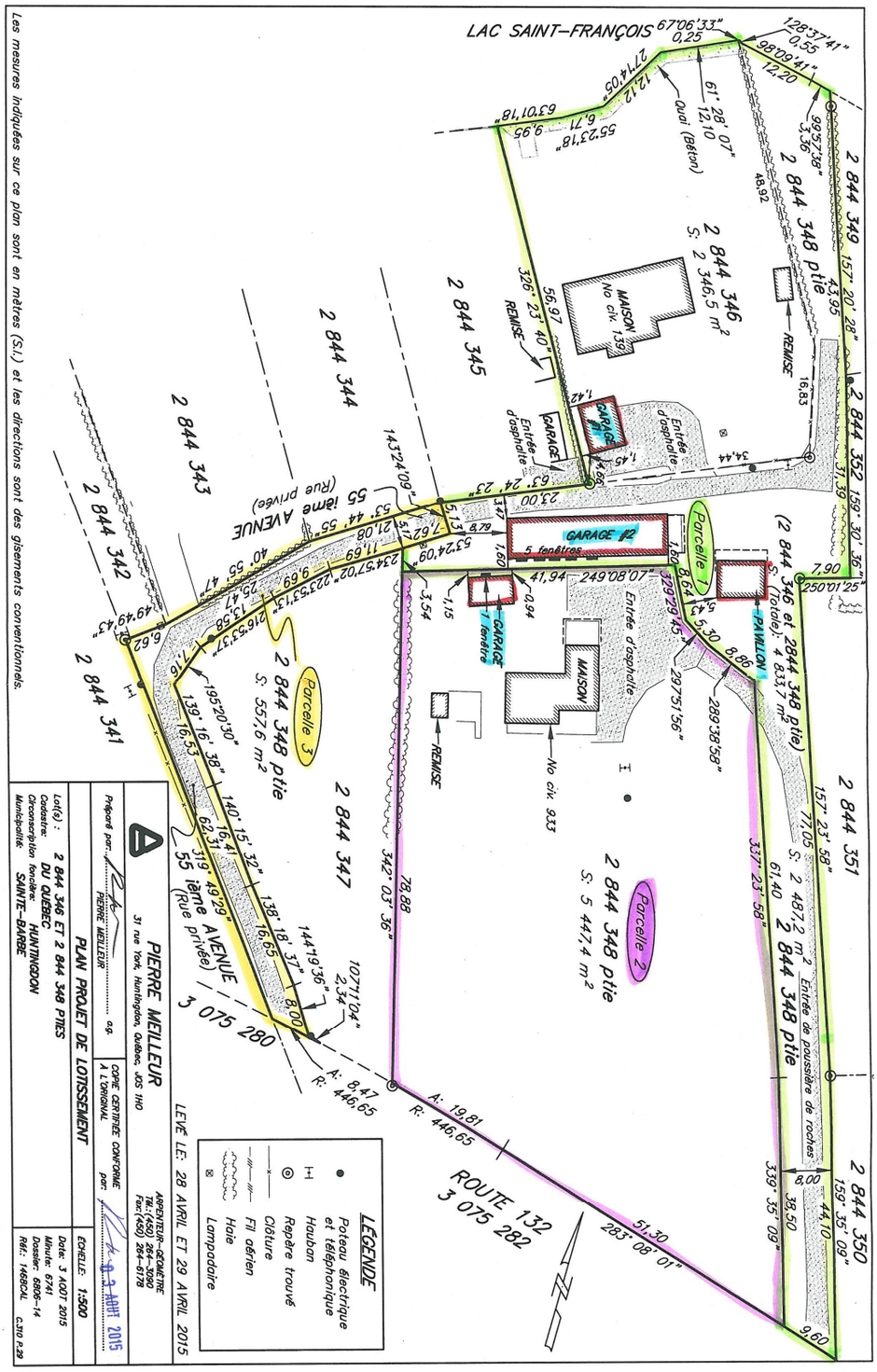

POUR TOUTES CES RAISONS,
Il est proposé par Denis Poitras
Appuyé par Louise Boutin

Que le Conseil Municipal accepte la demande de dérogation mineure 2015-07-0002 pour le lot numéro 2 844 348 situé au 933, Route 132 et le lot: 2 844 346 situé au 139, 55e Avenue tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

No de résolution
ou annotation

Le tout tel que montré par le plan projet de lotissement de Monsieur Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, portant le numéro des minutes 6741.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-269 **VERSEMENT DU MONTANT APPLICABLE POUR LES FRAIS DE REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Daniel Maheu

Que soit autorisé le versement de l'allocation de déplacements à la mairesse qui assistera au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du 24 au 26 septembre 2015 à Québec.

En conformité avec l'article 1-A du *règlement 1096,* que Mme Louise Lebrun reçoive une allocation de 1 155,00$ représentant 385,00 $ par nuit.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-270 **DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 13 – LOT 3**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Patrice Bougie

Que soit autorisé le décompte progressif no 13 dans le lot 3 (MTQ noyau villageois) pour un montant de **35 000$** plus les taxes applicables à la firme « **SINTRA INC**. » représentant la retenue spéciale suite à l'acceptation des travaux par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-271 **OCTROI CONTRAT ASPHALTE RANG DU SIX**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Denis Poitras

Que suite à une demande de soumissions sur invitation auprès de trois fournisseurs, que le contrat pour la réfection d'asphalte sur certains tronçons du Rang du Six soit octroyé à **ASPHALTE VERNER INC**. pour le coût de 64 028.00$ plus les taxes applicables étant le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-272 **PIQM – RÉCIM CASERNE D'INCENDIE**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Nicole Poirier

Que le projet nommé «CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE » afin de demander une aide financière dans le cadre du « **VOLET 5 : Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)** » est autorisé par le conseil municipal et que la municipalité de Sainte-Barbe s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts

d'exploitation continus du projet. Les coûts du projet complet sont évalués à 1 535 677$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-273 **PROBATION JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, suivant la résolution **2015-03-081** adoptée le 2 mars 2015, le conseil retient les services de M. Jean-Sébastien Groulx pour agir à titre **JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**, et ce, à compter du 3 mars 2015, pour une période de probation de six mois;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation a pris fin le 3 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Boutin
Appuyé par Daniel Maheu
QUE le conseil retient les services de M. Jean-Sébastien Groulx et lui accorde, à compter du 3 septembre 2015 dernier, la permanence avec les conditions de travail qui s'y rattachent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-274 **OCTROI CONTRAT BÉTON DEVANT HÔTEL DE VILLE**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Daniel Maheu
Que soit autorisé le contrat pour la réfection du trottoir de béton située devant l'hôtel de ville à « **M. ET M. TECH BÉTON INC**. » pour le coût de 3 800,00$ plus les taxes applicables représentant un coût de 3,75$/pi^2.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-275 **OCTROI CONTRAT ASPHALTE CHEMIN SEIGNEURIAL**

Proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Patrice Bougie
Que soit autorisée la réfection d'asphalte sur une section du Chemin Seigneurial à **ASPHALTE VERNER INC.** pour le coût de 3 900$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-276 **DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 14 (FINAL) – LOT 4**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Louise Boutin
Que soit autorisé le décompte progressif no 14 final dans le lot 4 (station et postes de pompage) pour un montant de **7 000$** plus les taxes applicables à la firme « **EXCAVATION LOISELLE INC**. »

No de résolution
ou annotation

représentant la retenue spéciale suite à l'acceptation finale et la correction des déficiences.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-09-277 **DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5 (FINAL) – LOT 6**

Proposé par Denis Poitras
Appuyé par Daniel Maheu
Que soit autorisé le décompte progressif no 5 final dans le lot 6 (chemin du Bord de l'Eau) pour un montant de **6 000$** plus les taxes applicables à la firme « **EXCAVATION LOISELLE INC**. » représentant la retenue spéciale suite à l'acceptation finale et la correction des déficiences.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2015-09-278 **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement pour le mois de août 2015 soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015-09-279 **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Le rapport du service d'incendie pour le mois de août 2015 n'a pas été déposé.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2015-09-280 **DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS**

Que le rapport du Comité des loisirs et des sports de Sainte-Barbe pour les mois de juin, juillet et août 2015 soit déposé tel que présenté.

No de résolution
ou annotation

2015-09-281 **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de juillet et août 2015 soit déposé tel que présenté.

2015-09-282 **DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de août 2015 soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2015-09-283 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance pour août 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **Aucune requête**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-09-284 **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Louise Boutin
Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

_____
Louise Lebrun
Mairesse

_____
Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière